Image not found or type unknown

Remboursement n+1 d un trop percu n

Par **Orphee23**, le **04/05/2021** à **20:47**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire comment comptabiliser un trop percu (rémunération) du gérant sarl, année n, alors que le remboursement a été credité le 5/01 de l'année suivante.

Merci.

nb : la date de valeur sur le compte bancaire du gérant est le 31/12/20

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés